

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER – LES SAULES
9 MARS 2022, 19 h**

Procès-verbal de la 2^e assemblée régulière de l'année 2022 du conseil d'administration du conseil de quartier Duberger – Les Saules, tenue le mercredi 9 mars 2022, à 19 h, par visioconférence.

Rencontre en visioconférence

<https://villequebec.zoom.us/j/84514349605>

Numéro de réunion : 845 1434 9605

Par téléphone : 1-855-703-8985 (numéro gratuit)

SONT PRÉSENTS :

Mme Dominique Tremblay	Administratrice
Mme Valérie Harton	Administratrice
Mme Maryse Beaulieu	Administratrice
M. Patrice Côté	Administrateur
M. Hervé Landri Fondja	Administrateur
Mme Alicia Despins	Conseillère municipale, district de Vanier – Duberger

SONT ABSENTS :

M. Mahmoud Mohanna	Administrateur
Mme Véronique Dallaire	Conseillère municipale, district des Saules – Les Méandres

IL Y A DONC QUORUM

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Mme Alexandra Mauger	Conseillère en consultations publiques
M. Christian Lepage	Conseiller en urbanisme, service de la Gestion du territoire

Outre les noms énumérés ci-dessus, aucune autre personne n'est présente.

ORDRE DU JOUR DE LA 2^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 2022
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER – LES SAULES

- 22-03-1. Ouverture de l'assemblée
- 22-03-2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 22-03-3. Adoption du procès-verbal du 9 février 2022
- 22-03-4. Adoption du procès-verbal du 28 février 2022
- 22-03-5. Demande d'opinion concernant le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification pouvant être approuvés sur une partie du lot numéro 4 726 623 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 323* (Référence : [Projet d'aménagement d'une clinique médicale sur la rue Cyrille-Duquet](#))
- 22-03-6. Demande d'opinion concernant le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22329Mb, R.C.A.2V.Q. 320* (Référence : [Harmonisation des normes d'implantation et retrait d'usages dans un tronçon du boulevard Central et de la rue Rivière-du-Berger](#))
- 22-03-7. Suivi au procès-verbal
- 22-03-8. Période des conseillères municipales
- 22-03-9. Questions et commentaires du public et des administrateurs
- 22-03-10. Fonctionnement du conseil de quartier
- Correspondance
 - Assemblée générale annuelle
 - Tenue de l'AGA en présentiel ou en virtuel
 - Adoption du rapport annuel et des états financiers
 - Paiement secrétariat de rédaction
- 22-03-11. Divers
- 22-03-12. Levée de l'assemblée

22-03-1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Dominique Tremblay constate le quorum à 19 h et ouvre l'assemblée.

22-03-2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Alexandra Mauger souhaite ajouter un point concernant la tenue de l'assemblée générale annuelle en présentiel ou en virtuel.

Sur une proposition de Mme Maryse Beaulieu dûment appuyée par M. Hervé Landri Fondja, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

22-03-3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2022

Sur une proposition de Mme Valérie Harton dûment appuyée par Mme Maryse Beaulieu, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 9 février 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

22-03-4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 FÉVRIER 2022

Sur une proposition de Mme Dominique Tremblay dûment appuyée par Mme Valérie Harton, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 28 février 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

22-03-5 DEMANDE D'OPINION CONCERNANT LE *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME* RELATIVEMENT AUX CRITÈRES APPLICABLES AUX PLANS DE CONSTRUCTION OU DE MODIFICATION POUVANT ÊTRE APPROUVÉS SUR UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 4 726 623 DU CADASTRE DU QUÉBEC, R.C.A.2V.Q. 323

Mme Alexandra Mauger présente la demande d'opinion. M. Christian Lepage expose le projet de modification réglementaire.

L'ensemble de la documentation liée au projet est disponible sur le site de la [Ville de Québec](#).

Le rapport de demande d'opinion ainsi que les documents de référence sont joints en annexe au présent document.

RÉSOLUTION 22-CA-07

Sur une proposition de Mme Dominique Tremblay dûment appuyée par Mme Valérie Harton, il est résolu unanimement de recommander l'adoption de la modification proposée au règlement d'urbanisme R.C.A.2V.Q. 323.

ADOPTÉE

22-03-6 DEMANDE D'OPINION CONCERNANT LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 22329Mb, R.C.A.2V.Q. 320

Mme Alexandra Mauger présente la demande d'opinion. M. Christian Lepage expose le projet de modification règlementaire.

Le rapport de demande d'opinion ainsi que les documents de référence sont joints en annexe au présent document.

L'ensemble de la documentation liée au projet est disponible sur le site de la [Ville de Québec](#).

Quatre administrateurs sont en faveur de la modification et un administrateur est dissident et préfère ne pas voter.

RÉSOLUTION 22-CA-08

Sur une proposition de Mme Dominique Tremblay dûment appuyée par Mme Maryse Beaulieu, il est résolu à la majorité de recommander l'adoption de la modification proposée au règlement d'urbanisme R.C.A.2V.Q. 320.

ADOPTÉE

22-03-4 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Concernant le cheminement scolaire de l'école Jean XXIII, Mme Maryse Beaulieu souligne qu'une rencontre est prévue le 28 avril prochain avec les conseillères municipales, les membres du comité de parents de l'école et le STMI.

22-03-4 PÉRIODE DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Mme Alicia Despins souligne la tenue d'une consultation publique sur l'agriculture urbaine jusqu'au 29 mars prochain.

Elle fait également mention de la 4^e édition de l'événement « Une ville un livre ».

Finalement, elle indique qu'elle a reçu beaucoup de commentaires à la suite de la séance d'information tenue le 28 février dernier concernant les cheminements scolaires des écoles Ste-Monique, du Domaine et des Écrivains

**22-01-5 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC ET DES ADMINISTRATEURS
ADRESSÉS AU CONSEIL DE QUARTIER**

Les administrateurs et Mme Despins discutent de l'annonce de la fermeture du IGA de Duberger – Les Saules en raison du besoin de rénovations et du manque de main-d'œuvre.

22-01-7 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

■ **Correspondance**

Rien à signaler.

■ **Assemblée générale annuelle**

– **TENUE DE L'AGA EN PRÉSENTIEL OU EN VIRTUEL**

Conformément aux recommandations de la Ville de Québec, Mme Alexandra Mauger souligne qu'il serait préférable de tenir l'assemblée en virtuel.

Les administrateurs conviennent donc que l'assemblée générale annuelle se tiendra en virtuel, via Zoom.

Mme Valérie Harton en profite pour annoncer qu'elle ne sollicitera pas un prochain mandat à titre d'administratrice. On la remercie pour ses deux années au sein du conseil de quartier.

– **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL ET DES ÉTATS FINANCIERS**

RÉSOLUTION 22-CA-09

Sur une proposition de Mme Maryse Beaulieu dûment appuyée par M. Hervé Landri Fondja, il est résolu unanimement d'adopter le rapport annuel ainsi que les états financiers en vue de la prochaine assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE

■ **Paiement secrétariat de rédaction**

Étant donné que la séance de ce soir ne dépassera pas deux heures, il est convenu de payer le tarif de 85 \$ à la secrétaire de rédaction.

RÉSOLUTION 22-CA-10

Sur une proposition de Mme Patrice Côté dûment appuyée par Mme Valérie Harton, il est résolu unanimement d'octroyer la somme de 85 \$ à Julie Godin pour la séance de ce jour.

ADOPTÉE

De plus, il est convenu d'octroyer la somme de 85 \$ à la secrétaire de rédaction pour l'assemblée spéciale du 28 février 2022.

RÉSOLUTION 22-CA-11

Sur une proposition de Mme Valérie Harton dûment appuyée par Mme Maryse Beaulieu, il est résolu unanimement d'octroyer la somme de 85 \$ à Julie Godin pour la séance du 28 février 2022.

ADOPTÉE

22-01-8 DIVERS

Aucun autre point n'est soulevé.

22-01-9 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de M. Hervé Landri Fondja dûment appuyée par Mme Maryse Beaulieu, il est résolu unanimement de procéder à la levée de l'assemblée.

Levée de la réunion à 20h25.